



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-02

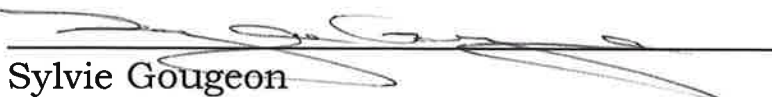
La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 7 juin 2016, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur la rue des Cimes (lot 2 594 672), en zone RV-2.

Cette demande consiste à permettre la construction d'une résidence ayant des élévations qui ne respectent pas la norme de hauteur permise. La hauteur de la résidence projetée est de 12.10 mètres tandis qu'à l'article 31 (*grille de spécification : zone RV-2*) du *Règlement de zonage #2005-419*, il est stipulé que la hauteur maximale doit être de 11 mètres. La dérogation mineure portera donc sur une différence de 1.10 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 7 juin 2016.

Avis donné à Shefford, le 13 mai 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma



Sylvie Gougeon